



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 64738

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le financement des contrats éducatifs locaux. En effet, il apparaîtrait qu'après une première baisse des crédits de 20 % dans le département de la Creuse, elle se situerait maintenant à 40 % alors que de plus en plus de demandes sont enregistrées. Cette situation met en péril un certain nombre de projets. Il m'a été précisé que les crédits titre IV hors FNDS se situeraient pour le chapitre 43-90-20, Jeunesse vie associative en 2005, 1^{re} délégation à 90 % soit 62 606 euros ; en 2004, l'attribution était de 107 018 euros. Si 100 % des crédits arrivent, la baisse sera de 35,7 %. Si on en reste à l'attribution (comme en 2004) elle sera de 41,5 % ; pour le chapitre 43-91-60, en 2005, 1^{re} délégation : 33 999 euros soit environ 50 % de baisse en 2004 : 67 711 euros. Il souhaiterait connaître les raisons de ces modifications importantes dans l'attribution de ces crédits, les mesures qui pourraient être prises pour permettre le financement de l'ensemble des actions en développement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64738

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4750